

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 78 (1927)
Heft: 5

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En somme, le pin Weymouth est une essence très précieuse, qui produit en peu de temps un matériel ligneux considérable; il permet de tirer des revenus substantiels de terrains de peu de valeur, généralement laissés incultes. *A. Corbin.*

(Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté, mars 1927, pages 19-22.)

CHRONIQUE.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite des examens subis, le Département fédéral de l'intérieur a déclaré éligibles à un poste supérieur d'administration forestière les ingénieurs forestiers suivants :

MM. *Ammon Maurice*, d'Herzogenbuchsee (Berne);
Bigler Gottlieb, de Rubigen-Münsingen (Berne);
Burki Edmond, de Soleure;
Frei Hans, d'Auenstein (Argovie);
Friederich Maurice, de Rapperschwil (Berne);
Krebs Ernest, de Winterthour;
Manni Jean, de Präz (Grisons);
Müller Hans, de Winterthour;
Schmid Edouard, de Flims (Grisons);
Schmid Luzi, de Malix (Grisons);
Von der Weid François, de Fribourg;
Von der Weid Pierre, de Fribourg;
Zehnder Jacob, de Winterthour.

Ecole forestière. Examens de diplôme. A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'avril, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'ingénieur forestier aux dix étudiants suivants :

MM. *Barbey Jacques*, de Chexbres (Vaud);
Jungo Joseph, de Guin (Fribourg);
Kreis Werner, d'Ermatingen (Thurgovie);
Kümmerly Walter, d'Olten (Soleure);
Landolt Hans, de Zurich;
Leuenberger Gabriel, de Melchnau (Berne);
Luzzi Otto, de Remüs (Grisons);
Mauler Jean, de Môtiers (Neuchâtel);
Schädelin Frank, de Berne;
Steiner Léon-Edouard, de Biberist (Soleure).

S'étaient présentés pour subir les épreuves de l'examen : 11 candidats.

Après le départ des dix candidats indiqués ci-dessus qui ont achevé leurs études scientifiques et vont commencer le stage pratique,

le nombre des étudiants des trois cours actuels de notre Ecole tombe à 22. On ne saurait plus prétendre que cet effectif soit trop élevé; mais si l'on tient compte du grand nombre d'ingénieurs forestiers qui restent inoccupés dans notre pays, il est largement suffisant.

Visite de l'Ecole forestière d'Oxford. Les étudiants du dernier cours de cette Ecole, sous la conduite de M. le professeur *Bourne*, ont fait un voyage d'étude en France et en Suisse qui nous a valu l'honneur de leur visite. Ces messieurs, au nombre d'une trentaine, se sont arrêtés longuement à Zurich et ont visité l'Ecole forestière, la Station de recherches forestières, le jardin d'essais de l'Adlisberg. De Zurich, ils ont excursionné dans les forêts de Winterthour et du Sihlwald (Zurich). Auparavant, ils avaient étudié les forêts de Couvet et celles, bien typiques du jardinage, qui s'étendent autour de Schwarzenegg, dans les Préalpes bernoises, non loin de Thoune. *H. B.*

Etranger.

Belgique. *Publication d'une histoire des bois et forêts de Belgique.* Depuis quelque temps, les publications forestières en Belgique deviennent nombreuses et prennent une réelle importance. Nous avons eu dernièrement l'occasion de présenter aux lecteurs du « Journal » le beau livre du professeur *Poskin* sur la *Sylviculture*, puis la nouvelle édition du « *Bulletin* » mensuel de la Société centrale forestière de ce pays. Une troisième agréable surprise nous était réservée. Nous venons de recevoir de *M. le comte Goblet d'Alviella* un livre monumental sur *L'Histoire des bois et forêts de Belgique*. Cette œuvre considérable, en trois volumes, ne compte pas moins de 980 pages. C'est sans doute l'histoire forestière d'un pays la plus complète qui existe à ce jour.

Nous reviendrons sur cette magnifique publication dans un prochain cahier. Notre but aujourd'hui est uniquement de la signaler aux amateurs et d'appeler leur attention à son sujet. Qu'il nous soit permis aussi de présenter nos plus sincères félicitations à l'auteur auquel les amateurs d'histoire — très nombreux parmi les forestiers — doivent la plus vive reconnaissance. Nous pouvons donner à ceux qui désireront lire ce monumental travail l'assurance qu'ils trouveront dans cette lecture une grande satisfaction. *H. B.*

Etats-Unis d'Amérique. De nombreuses publications parues aux Etats-Unis nous ont appris, depuis quelques années, que dans ce grand pays la dévastation des forêts par l'incendie, le parcours du bétail, les exploitations exagérées, les dégâts par les insectes, etc. a fait des progrès alarmants. Tellement que les pouvoirs publics cherchent à réagir en utilisant les nombreux moyens à leur disposition. Ils se sont enfin rendu compte qu'avant toute chose il faut gagner le peuple à la cause de la forêt, populariser celle-ci et montrer à chacun pourquoi il importe tant de la conserver en bonne forme. Dans quelques Etats de la République

que, on a su se résoudre à prévoir un enseignement forestier dans les programmes des écoles publiques.

Nous pensons intéresser les lecteurs du « Journal forestier » en reproduisant les notes suivantes extraites d'un article, paru le 1^{er} avril 1927, dans le « Christian Science Monitor », un grand périodique à fort tirage, paraissant à Boston.

Dans l'Etat du Mississippi, les écoles publiques donnent un enseignement sur la protection des forêts et certains côtés de la technologie forestière. Ceci est prévu dans une loi votée il y a un an et qui prescrit, pour cet Etat, l'enseignement forestier dans le programme des écoles primaires et des collèges.

Le programme de cet enseignement a été établi par une commission forestière, en collaboration avec l'inspecteur forestier en chef de l'Etat et les autorités scolaires. Le directeur de l'instruction publique et l'inspecteur forestier en chef visitent chaque école et font leur possible afin d'éveiller l'intérêt des écoliers pour la forêt.

Le programme d'instruction prévoit que les éléments de la sylviculture sont exposés au cours de l'enseignement de la géographie du Mississippi, de l'agriculture, de l'économie nationale et d'autres branches. On montre le rôle primordial joué par la forêt dans l'économie générale et dans la vie des nations. Et la publication d'un livre sur les conditions forestières de l'Etat du Mississippi est à l'étude.

D'autres mesures ont été envisagées. En particulier, des démonstrations faites par les agents forestiers de l'Etat dans diverses associations, en vue de faciliter l'étude des questions sylvicoles. Des cours spéciaux sur la forêt auront lieu à l'Institut agronomique supérieur et dans quelques écoles spéciales; de même, des conférences par des forestiers dans les maisons d'école. On songe à organiser des équipes spéciales pour la lutte contre l'incendie forestier.

Même les associations de femmes sont entrées dans le mouvement. Leur fédération a organisé, d'accord avec l'administration forestière, des concours avec récompenses, sur des sujets relatifs à la valeur économique de la forêt.

Parmi les moyens dont on attend le plus de succès, il faut citer la distribution, dans toutes les écoles, de réclames en faveur de la forêt. L'association forestière américaine en a déjà fait distribuer en couleur. D'autres, pour lesquelles on a recouru à des artistes de renom, sont en préparation. Des concours ont, en outre, été ouverts entre les écoles.

On ne saurait se prononcer déjà sur l'effet utile de ce beau mouvement. Nous nous bornons, pour l'instant, au plaisir de le signaler. Il est hautement réconfortant de voir les autorités de l'Etat du Mississippi épouser avec une si belle conviction une cause chère à tous les forestiers. Il serait surprenant qu'il n'en résultât pas, sous peu, une heureuse amélioration des conditions forestières de ce pays.

H. B.